



A.G.E.M.A.R. ECOLE D'APPRENTISSAGE MARITIME

1, rue de la Poste - B.P. 26 - 97821 LE PORT CEDEX
Tél. : 0262 42 00 61 - Fax : 0262 43 50 88

SIRET N° 399 519 396 00010 - N° URSSAF 319210 - CODE APE 8559 B - Compte CEPAC IBAN : FR76 1131 5000 0108 0151 4778 639

LA REUNION

MATELOT DE PONT

Cette formation vise à préparer le/la stagiaire aux tâches qu'il/elle devra accomplir dans l'exercice de son futur métier de matelot et ce, dans des conditions satisfaisantes et en toute sécurité, par l'apport de connaissances théoriques et pratiques, le développement de compétences et de savoir-faire professionnels tels que : connaissances de l'environnement réglementaire, manœuvre, embarcation, matelotage, manutention et arrimage, sécurité, sauvetage, survie, navigation, stabilité, tenue de quart ...

Suivant les référentiels *Arrêté du 18 août 2015, modifié, relatif à la délivrance du certificat de matelot pont, du certificat de matelot de quart passerelle et du certificat de marin qualifié pont. *Annexe II et III de l'arrêté du 18 août 2015 fixant le programme de formation et d'évaluation.

	Effectif par session : 12 mini – 18 maxi	Formation présentielle Pas accès handicapé	Durée : 325 h + 4 h examens
<u>Tarif :</u>	S'informer auprès du secrétariat 0262 42 00 61 fc.eamr@gmail.com		
<u>Profil :</u>	Toute personne (demandeur d'emploi, salarié, tout public) voulant démarrer dans la filière maritime marchande et embarquer dans le cadre du STCW 2010.		
<u>Prérequis :</u>	<ul style="list-style-type: none">- Avoir 18 ans au jour d'entrée en formation- Justifier d'un niveau au moins équivalent au niveau V (CAP/BEP validé ou si non relevé de notes)- Certificat médical valide certifié par le médecin des gens de mer- Attestation de natation (plongée + 50 m nage)- En cas d'handicap, ce sera au médecin des gens de mer de valider le candidat. En cas de refus, ce dernier peut se renseigner auprès de MDPH et/ou de l'assistante sociale des marins pour connaître les opportunités possibles (Réfèrent Handicap : M. SOUADRANI).		
<u>Débouchés :</u>	<ul style="list-style-type: none">- Ce certificat permet d'exercer le métier de matelot aux fonctions d'appui au pont sur des navires de commerce, de plaisance ou de pêche.- Le brevet de Matelot permet d'accéder à la formation de CAPITAINE 200		
<u>Qualité :</u>	Pour l'année 2021, Moyenne des notes globales de satisfaction des stagiaires concernant la formation : 18/20 Taux de réussite : 60 %		



Les formations de l'Ecole d'Apprentissage Maritime sont cofinancées par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen.

Programme : défini à l'Annexe II de l'arrêté du 18 août 2015 relatif à la délivrance du Certificat de Matelot Pont

Objectifs :

Les compétences attendues après cette formation sont les suivantes :

- Participer à la **tenue du quart à la passerelle** en toute sécurité
- Participer à l'**accostage**, au **mouillage** et aux autres opérations **d'amarrage**
- Participer à la **manutention de la cargaison** et des provisions de bord
- Contribuer à la **sécurité de l'exploitation de l'équipement** et des auxiliaires de pont
- Prendre les précautions requises en matière de **santé et de sécurité** au travail
- Prendre les mesures de précaution requises et contribuer à la **prévention de la pollution** du milieu marin
- Participer aux **travaux d'entretien** et de réparation à bord

Contenu :

FORMATION MODULAIRE		
Matières	Cours	Formation pratique
Module P1-Appui (Navigation)		
Navigation	34 h	31 h
Météorologie		
Règles de barre, feux balisage, signaux		
Tenue du quart		
Manœuvre / embarcation		54 h
<i>Total module P1-Appui</i>		<i>119 h</i>
Module P2-Appui (Manutention, arrimage de la cargaison et pêche) CCF		
Manutention et arrimage	3 h	
Matelotage / engins de pêche		54 h
<i>Total module P2-Appui</i>		<i>57 h</i>
Module P3-Appui CCF (Contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes à bord, entretien et réparation)		
Description et construction	22 h	
Stabilité		
Sécurité	21 h	
Entretien et réparation	6 h	
<i>Total module P3-Appui</i>		<i>49 h</i>



Les formations de l'École d'Apprentissage Maritime sont cofinancées par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen.

Module NP-Appui (Module National Pont) CCF		
L'environnement réglementaire	13 h	
<i>Total module NP-Appui</i>		<i>13 h</i>
TOTAL FORMATION « MATELOT PONT » HORS FORMATIONS SPECIFIQUES (Evaluations comprises hors épreuve orale)		238 h

FORMATIONS SPECIFIQUES*		
Certificat de formation de base à la sécurité (CFBS)+ Médicale 1+ Sûreté		57 h
CAEERS		30 h
Total formations spécifiques		87 h

TOTAL FORMATION « MATELOT PONT »		325 h
---	--	--------------

Exécution :

Intervenants :

- Référent pédagogique et handicap : M. Sami OUADRANI
- Intervenants(es) divers, tous(tes) qualifiés(es) et/ou experts(es) dans leur(s) domaine(s) de compétences en lien avec les matières enseignées.

Moyens pédagogiques :

- Formations dispensées en centre, en présentiel et dans différentes salles et lieux selon les besoins respectifs des modules :
Atelier de matelotage, atelier mécanique pour l'entretien et réparation, salle équipée de matériel médical, brancards, trousse de premiers secours, mannequins ... [EM1], salle standard équipée de tableau, paperboard et PC pour les cours théoriques, bâtiment-feu pour les exercices de lutte incendie [FBLI], Centre de survie et milieu marin (pleine mer) pour les exercices techniques de survie [TIS]).
- Navire pour les manœuvres + équipements de sécurité
- Les équipements de protection feu, combinaisons d'immersion sont fournis durant la formation.
- Matériels pédagogiques en location pour les stagiaires : cartes pour les cours de navigation

Evaluations :

L'évaluation nécessaire à l'acquisition des modules conduisant à la délivrance du certificat de matelot pont dont le programme correspond au référentiel figurant en annexe II est constituée de plusieurs épreuves conformément au tableau ci-dessous :



Épreuve	Coefficients	Modalités d'évaluation	Durée
Module P1-Appui (Navigation)			
Navigation / Météorologie / Tenue du quart	1	Une épreuve écrite en cours de formation	1,5 h
Règles de barre, feux balisage, signaux	1	Une épreuve orale finale	-
Manœuvre /embarcation/machine	1	Une épreuve pratique en cours de formation	-
Module P2-Appui (Manutention, arrimage de la cargaison et pêche)			
Matelotage / Engins de pêche / Manutention et arrimage	1	Une épreuve pratique en cours de formation	-
Module P3-Appui (Contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes à bord, entretien et réparation)			
Description et construction / Stabilité / Entretien et réparation / Sécurité	1	Une épreuve écrite en cours de formation	1,5 h
Module NP-Appui (Module National Pont)			
	1	Une épreuve écrite en cours de formation	1 h

La note obtenue au module est constituée par la moyenne arithmétique des notes obtenues aux épreuves constituant le module.

Les épreuves sont notées de 0 à 20.

Sont éliminatoires :

- Une note égale à zéro à l'une des épreuves du module
- Une note inférieure à 10 à l'épreuve « Règles de barre, feux balisage, signaux »

Certification

Modalité d'obtention

L'obtention du diplôme est conditionnée par la validation de la totalité des modules.

Délivrance d'une attestation par module avec les notes obtenues. Ces attestations sont à enregistrer auprès des Affaires Maritimes de La Réunion pour obtenir un diplôme.

Durée de validité

La validité du certificat de MATELOT DE PONT est illimitée.

Les certificats CFBS ET CAEERS sont soumis à une revalidation quinquennale, à l'exception des modules SPRS et Sureté.



Les formations de l'École d'Apprentissage Maritime sont cofinancées par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen.

Délivrance du titre :

Le certificat de Matelot de pont est délivré à tout(e) candidat(e) justifiant :

- de l'ensemble des attestations de succès aux modules MATELOT,
- justifiant de 12 mois de navigation à minima,
- titulaire d'un certificat d'aptitude médicale à la navigation en cours de validité
- titulaire du CFBS valide

Programmes des formations spécifiques aux pages suivantes

FORMATION DE BASE A LA SECURITE + SURETE (57 h)

Contenu :

I- Techniques individuelles de survie (TIS) (15h)

La formation en matière de techniques individuelles de survie est validée et attestée lorsque le candidat a démontré qu'il a atteint la norme de compétence minimale requise prévue au tableau A-VI/1-1 du code STCW :

Enseignements théoriques (10 h)

1. Enseignements théoriques relatifs à la compétence « Survivre en mer en cas d'abandon du navire »
 - 1.1. Énumérer les situations d'urgence pouvant survenir, telles qu'abordage, incendie et naufrage et connaître l'ensemble des mesures prises pour y faire face.
Les situations d'urgence - Le rôle d'appel et les signaux d'alerte - La compétence des équipages, importance de la formation et des exercices - Les consignes destinées à l'équipage et les consignes d'urgence - Les mesures à prendre en cas d'appel aux postes des embarcations et des radeaux de sauvetage - Les mesures à prendre lorsqu'il faut abandonner le navire.
 - 1.2. Identifier les types d'engins de sauvetage normalement transportés à bord des navires
Les moyens de sauvetage individuels : brassières, bouée de sauvetage, combinaison d'immersion, combinaison de protection aux intempéries, protection thermique - Les moyens de sauvetage collectifs et les méthodes de mise à l'eau : embarcation de sauvetage, radeau, canot de secours.
 - 1.3. Expliquer la fonction des éléments de l'armement des embarcations et radeaux de sauvetage y compris le matériel radioélectrique pouvant être embarqué en supplément.
 - 1.4. Savoir repérer l'emplacement des engins de sauvetage individuels.
Les pictogrammes OMI
 - 1.5. Connaître les principes concernant la survie, y compris :
Mesures à prendre dans l'eau - mesures à prendre à bord d'une embarcation ou d'un radeau de sauvetage - principaux dangers auxquels sont exposés les survivants
 - 1.6. Comprendre les méthodes de sauvetage par hélicoptère
Organisation de la recherche et du sauvetage - Moyens de détection et de communication des aéronefs - Mesures à prendre en cas d'évacuation à partir du navire ou d'un moyen de sauvetage – Moyens d'évacuation

Exercices pratiques (5h)

1. Exercices pratiques relatifs à la compétence « Survivre en mer en cas d'abandon du navire » :
 - 1.1. Endosser une brassière de sauvetage
 - 1.2. Mettre et utiliser une combinaison d'immersion
 - 1.3. Sauter dans l'eau sans se blesser à partir d'une certaine hauteur



- 1.4. Redresser un radeau de sauvetage renversé en portant une brassière de sauvetage ou une combinaison d'immersion
- 1.5. Nager en portant une brassière de sauvetage ou une combinaison d'immersion seul ou en groupe
- 1.6. Monter dans une embarcation ou un radeau de sauvetage à partir du navire et à partir de l'eau en portant une brassière de sauvetage ou une combinaison d'immersion
- 1.7. Prendre les mesures initiales requises lors de l'embarquement dans les embarcations et radeaux de sauvetage en vue d'accroître les chances de survie
- 1.8. Filer une ancre de cape ou une ancre flottante
- 1.9. Faire fonctionner le matériel des embarcations ou radeaux de sauvetage
- 1.10. Faire fonctionner les dispositifs de repérage, y compris le matériel radioélectrique

II. - Formation de base à la lutte contre l'incendie (FBLI) (18h)

La formation en matière de lutte de base contre l'incendie est validée et attestée lorsque le candidat a démontré qu'il a atteint la norme de compétence minimale requise prévue au tableau A-VI/1-2 du code STCW

Enseignements théoriques (8h)

1. Enseignements théoriques relatifs à la compétence « Réduire au minimum le risque d'incendie et être préparé à faire face à des situations d'urgence dues à un incendie »
 - 1.1. Organisation de la lutte contre l'incendie à bord
 - 1.2. Emplacement des dispositifs de lutte contre l'incendie et des issues de secours
 - 1.3. Éléments de l'incendie et de l'explosion (triangle du feu)
 - 1.4. Types et sources d'inflammation
 - 1.5. Matériaux inflammables. Risques d'incendie et propagation de l'incendie
 - 1.6. Nécessité d'une vigilance constante
 - 1.7. Mesures à prendre à bord du navire
 - 1.8. Dispositifs de détection d'incendie et de fumée et d'alarme automatique
 - 1.9. Classification des feux et des agents d'extinction à utiliser
2. Enseignements théoriques relatifs à la compétence « Lutter contre les incendies et les éteindre »
 - 2.1. Matériel de lutte contre l'incendie et son emplacement à bord
 - 2.2. Enseignement concernant les éléments suivants :

Installations fixes - équipement de pompier - équipement individuel - dispositifs et matériel de lutte contre l'incendie - méthodes de lutte contre l'incendie - agents d'extinction de l'incendie - procédures de lutte contre l'incendie - utilisation d'un appareil respiratoire pour lutter contre l'incendie et effectuer des sauvetages

Exercices pratiques (10h)

1. Exercices pratiques relatifs à la compétence « Lutter contre les incendies et les éteindre »
 - 1.1. Utiliser divers types d'extincteurs d'incendie portatifs
 - 1.2. Utiliser un appareil respiratoire autonome
 - 1.3. Éteindre des incendies peu importants, par exemple des feux d'origine électrique, des feux d'hydrocarbures ou de propane
 - 1.4. Éteindre des incendies importants avec de l'eau (en utilisant des lances à jet plein et à jet diffusé)
 - 1.5. Éteindre un incendie à l'aide de mousse, de poudre ou de tout autre agent chimique approprié
 - 1.6. Pénétrer et traverser, avec une ligne de sécurité mais sans appareil respiratoire, un compartiment dans lequel de la mousse à haut foisonnement a été injectée
 - 1.7. Lutter contre l'incendie dans des espaces clos remplis de fumée en portant un appareil respiratoire autonome
 - 1.8. Éteindre un incendie à l'aide de brouillard d'eau pulvérisée ou de tout autre agent approprié de lutte contre l'incendie dans un local d'habitation, ou dans une chambre des machines simulée, en feu et rempli de fumée épaisse
 - 1.9. Éteindre un feu d'hydrocarbures à l'aide d'une canne à brouillard et de lances à jet diffusé, de poudre chimique, ou d'une canne à mousse



1.10. Effectuer un sauvetage dans un local rempli de fumée en portant un appareil respiratoire

III. – MEDICAL Niveau 1 : Premiers secours élémentaires (11h)

Constitué par l'enseignement médical niveau I (EM I) tel que prévu par l'arrêté du 29 juin 2011

1. **UV – PSC 1** Premiers Secours Civiques niveau 1 (7h) :
La protection, l'alerte, l'obstruction brutale des voies aériennes, le saignement abondant, l'inconscience, l'arrêt cardiaque, les malaises, les plaies et traumatismes.
2. **UV – HPR** Hygiène et Prévention des Risques (3h) :
 - * **HPR 1** - Prévention des risques professionnels maritimes.
 - * **HPR 2** - Hygiène à bord :
 - Hygiène individuelle et collective.
 - Prévention du tabagisme, de l'alcoolisme, de la consommation de drogue à bord.
 - * **HPR 3** - Prévention des risques spécifiques
(noyade, coups de chaleur, hypothermie, accident d'exposition au sang, animaux marins toxiques ...)
3. **UV – AMMCT 1** Aide médicale en mer – consultation télé médicale de niveau 1 (1h) :
 - Procédures d'aides médicales en mer et de téléconsultation d'urgence.
 - Utilisation de la dotation médicale et guides médicaux à bord.
 - Préparation d'une évacuation sanitaire.

IV. - Sécurité des personnes et responsabilités sociales (Théorie : 8 h)

La formation en matière de sécurité des personnes et de responsabilités sociales est validée et attestée lorsque le candidat a démontré qu'il a atteint la norme de compétence minimale requise prévue au tableau A-VI/1-4 du code STCW.

1. Enseignements théoriques relatifs à la compétence « Appliquer les procédures d'urgence »
 - 1.1. Types de situations d'urgence pouvant survenir, telles qu'abordage, incendie et naufrage
 - 1.2. Connaissance des plans d'urgence de bord prévus pour faire face aux situations d'urgence
 - 1.3. Signaux d'urgence et tâches spécifiques assignées aux membres de l'équipage dans le rôle d'appel ; postes de rassemblement; utilisation correcte de l'équipement de protection individuelle
 - 1.4. Mesures à prendre lorsqu'une situation d'urgence potentielle est décelée, y compris un incendie, un abordage, un naufrage et l'entrée d'eau dans le navire
 - 1.5. Mesures à prendre lorsque les signaux d'alarme en cas de situation d'urgence retentissent
 - 1.6. Importance de la formation et des exercices
 - 1.7. Connaissance des échappées et des systèmes de communications internes et d'alarme
2. Enseignements théoriques relatifs à la compétence « Prendre des précautions pour prévenir la pollution du milieu marin »
 - 2.1. Connaissance élémentaire de l'impact des transports maritimes sur le milieu marin et des effets d'une pollution opérationnelle ou accidentelle sur celui-ci
 - 2.2. Procédures élémentaires de protection de l'environnement
 - 2.3. Connaissance élémentaire de la complexité et de la diversité du milieu marin
3. Enseignements théoriques relatifs à la compétence « Observer des pratiques de travail sûres »
 - 3.1. Importance de respecter à tout moment des pratiques de travail sûres
 - 3.2. Dispositifs de sécurité et de protection disponibles contre les dangers potentiels à bord
 - 3.3. Précautions à prendre avant de pénétrer dans des espaces clos
 - 3.4. Familiarisation avec les mesures adoptées à l'échelon international en matière de prévention des accidents et de santé
4. Enseignements théoriques relatifs à la compétence « Contribuer à l'efficacité des communications à bord du navire »
 - 4.1. Compréhension des principes et des obstacles relatifs à l'efficacité de la communication entre les individus et les équipes à bord du navire
 - 4.2. Aptitude à établir et à maintenir des communications efficaces
5. Enseignements théoriques relatifs à la compétence « Contribuer au maintien de bonnes relations humaines à bord »



Les formations de l'École d'Apprentissage Maritime sont cofinancées par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen.

du navire »

- 5.1. Importance de maintenir de bonnes relations humaines et de travail à bord du navire
 - 5.2. Principes et pratiques élémentaires du travail en équipe, y compris la résolution des conflits
 - 5.3. Responsabilités sociales, conditions d'emploi, droits et obligations des individus, dangers de l'usage de drogues et de l'abus d'alcool
6. Enseignements théoriques relatifs à la compétence « Comprendre et prendre les mesures nécessaires pour gérer la fatigue »
- 6.1. Importance d'obtenir le temps de repos nécessaire
 - 6.2. Effets du sommeil, des horaires et du rythme circadien sur la fatigue
 - 6.3. Effets des facteurs de stress physiques sur les gens de mer
 - 6.4. Effets des facteurs de stress environnementaux à bord et à l'extérieur du navire et leur impact sur les gens de mer
 - 6.5. Effets des changements d'horaires sur la fatigue des gens de mer

V. - Sûreté (Théorie : 5 h)

1. Notions élémentaires sur la sûreté maritime (0h30)

1.1. Généralités :

Définition de « sûreté maritime, différences entre « sécurité » et « sûreté », différences entre « menace » et « risque »

1.2. Menaces actuelles pour la sûreté

2. Réglementation (1h30)

2.1. Description sommaire des textes réglementaires :

Convention SOLAS (sauvegarde de la vie humaine en mer) - chapitre XI.2., Code ISPS (sûreté des navires et installations portuaires)

2.2. Champs d'application de ces textes

2.3. Responsabilités :

Gouvernement, Compagnies, Personnes

2.4. Prescriptions relatives aux exercices et entraînements

2.5. Définitions :

- * agent de sûreté du navire * agent de sûreté de la compagnie
- * agent de sûreté de l'installation portuaire * N ° OMI
- * niveaux de sûreté (NS), NS1, NS2, NS3 * zone d'accès restreint
- * plan de sûreté * piraterie * vol à main armée * autres

3. Signification et implications des différents niveaux de sûreté (1h00)

3.1. Notification du niveau de sûreté

3.2. Connaissances des procédures et des plans d'urgence

4. Techniques utilisées pour contourner les mesures de sûreté (1h45)

4.1. Techniques utilisées par les pirates pour monter à bord des navires en mer

4.2. Techniques utilisées par les malveillants pour monter à bord des navires à quai

4.3. Exemples de caractéristiques et comportements des personnes susceptibles de menacer la sûreté du

navire

4.4. Descriptions des caractéristiques et des effets éventuels d'armes prohibées, d'explosifs, de produits

biologiques et substances pouvant constituer une menace pour le personnel, les passagers, les navires, les installations et autres sujets connexes

5. Traitement des informations et communication concernant la sûreté (0h15)

5.1. Définition des informations sensibles et exemples

5.2. Importance de la confidentialité



CAEERS

Contenu :

Enseignements théoriques (12h)

1. Prendre la responsabilité d'une embarcation, d'un radeau de sauvetage ou d'un canot de secours pendant et après sa mise à l'eau

- 1.1. Prendre conscience de l'importance des exercices et savoir décrire le cadre réglementaire
 - Rappel des différentes situations d'urgence, signaux d'alarme et rôle d'appel, exigences de la convention SOLAS et des textes réglementaires associés
- 1.2. Décrire la construction et l'armement des embarcations, des radeaux de sauvetage et des canots de secours
 - Les caractéristiques, la construction et l'armement :
 - Des différents types d'embarcations de sauvetage y compris les embarcations totalement ou partiellement fermées
 - Des canots de secours et des moyens de récupération de type MOR
 - Des différents types de radeaux de sauvetage y compris les radeaux associés à des moyens d'évacuation maritime de type toboggan ou chute verticale
- 1.3. Reconnaître les différents types de dispositifs utilisés pour la mise à l'eau des embarcations des radeaux de sauvetage et des canots de secours
 - Les bossoirs d'embarcations, les dispositifs de mise à l'eau par chute libre, les bossoirs de radeaux et les, dispositifs de largage automatique, les bossoirs de canots de secours
- 1.4. Comprendre les méthodes de mise à l'eau et de récupération des embarcations et des canots de secours, avec ou sans erre, y compris en mer agitée
 - Importance de la bosse, dispositif de prévention des chutes, élingues de maintenance, élingues de gros temps
- 1.5. Comprendre les méthodes de mise à l'eau des radeaux de sauvetage, associés ou non à un système d'évacuation maritime (chute verticale, toboggan) y compris par mer agitée
 - Mise à l'eau par jet à la mer, mise à l'eau par bossoir, dispositif de largage à distance
- 1.6. Être conscient des dangers associés à l'utilisation des dispositifs de largage en charge
 - Accidentologie des embarcations de sauvetage, différences entre systèmes de largage en charge et sans charge, utilité et principe de fonctionnement de la sécurité hydrostatique
- 1.7. Avoir connaissance des procédures d'entretien

2. Faire fonctionner le moteur d'une embarcation de sauvetage

- 2.1 Connaître les méthodes de mise en marche et le fonctionnement d'un moteur d'embarcation de sauvetage et ses accessoires
 - Procédure de démarrage normal et en secours, procédures d'entretien, principales défaillances et actions correctives possibles, utilisation d'un extincteur d'incendie

3. Encadrer les survivants et gérer les embarcations et radeaux de sauvetage après l'abandon du navire

- 3.1 Connaître les mesures à prendre immédiatement après l'abandon du navire
 - Eloignement du danger, utilisation de l'ancre flottante, récupération des naufragés, traitement des blessés, prise des antinaupathiques
- 3.2 Connaître les mesures augmentant les chances de survie à long terme
 - Veille visuelle et auditive, allocation des vivres et de l'eau dans les embarcations et radeaux de sauvetage, mesures prises pour faciliter au maximum le repérage et la localisation des embarcations et radeaux de sauvetage
- 3.3 Expliquer la manœuvre des embarcations et radeaux de sauvetage y compris par gros temps
 - Choix et tenue de l'allure et du cap, importance de l'ancre flottante, utilisation de canots de secours et d'embarcations de sauvetage à moteur pour rassembler les radeaux et récupérer les survivants et les personnes à l'eau, échouage des embarcations et radeaux de sauvetage
- 3.4 Comprendre les méthodes de sauvetage par hélicoptère



- Organisation de la recherche et du sauvetage, moyens de détection et de communication des aéronefs, mesures à prendre en cas d'évacuation à partir du navire ou d'un moyen de sauvetage, moyens d'évacuation
- 3.5 Prendre conscience des effets de l'hypothermie et sa prévention
- Les dangers de l'immersion en eau froide, les moyens de protection thermique et leur utilisation, traitement d'un naufragé souffrant d'hypothermie

4. Utiliser les dispositifs de repérage, y compris les dispositifs de communication et de signalisation et les engins pyrotechniques

- 4.1 Identifier les engins de sauvetage radioélectriques transportés à bord des embarcations et radeaux de sauvetage et expliquer leur fonctionnement (SART, RLS, VHF SMDSM et aéronautique),
- 4.2 Identifier les engins pyrotechniques de signalisation transportés à bord des embarcations et radeaux de sauvetage, expliquer leurs caractéristiques et précaution d'emploi,
- 4.3 Connaître les signaux de détresse

5. Donner les premiers secours aux survivants (cf formation médicale EM1)

Exercices pratiques (18 h)

1. Prendre la responsabilité d'une embarcation, d'un radeau de sauvetage ou d'un canot de secours pendant et après sa mise à l'eau

- 1.1. Redresser un radeau de sauvetage renversé tout en portant une brassière de sauvetage (si non réalisé pendant la formation TIS)
- 1.2. Interpréter l'ensemble des inscriptions figurant sur les embarcations et radeaux de sauvetage y compris celles relatives au nombre de personnes qu'ils sont censés recevoir
- 1.3. Préparer et mettre à l'eau en toute sécurité les embarcations de sauvetage
- 1.4. Préparer et mettre à l'eau en toute sécurité les radeaux de sauvetage
 - a) Radeau par jet à la mer
 - b) Radeau sous bossoir
- 1.5. Donner les ordres corrects pour mettre à l'eau des embarcations et radeaux de sauvetage et y embarquer, pour s'éloigner rapidement du navire, manœuvrer les embarcations et radeaux de sauvetage et débarquer les personnes
- 1.6. Utiliser les dispositifs de largage en charge et sans charge
- 1.7. Réenclencher correctement les dispositifs de largage en charge et sans charge
- 1.8. Récupérer en toute sécurité les embarcations et radeaux de sauvetage et les canots de secours

2. Faire fonctionner le moteur d'une embarcation de sauvetage

- 2.1. Faire démarrer et fonctionner un moteur intérieur installé à bord d'une embarcation de sauvetage ouverte ou fermée

3. Encadrer les survivants et gérer les embarcations et radeaux de sauvetage après l'abandon du navire

- 3.1. Ramer et barrer et gouverner au compas
- 3.2. Manœuvrer une embarcation un canot de sauvetage pour récupérer un homme à la mer
- 3.3. Utiliser les différents éléments de l'armement des embarcations et radeaux de sauvetage

4. Utiliser les dispositifs de repérage, y compris les dispositifs de communication et de signalisation et les engins pyrotechniques (si non réalisé pendant la formation TIS)

- 4.1. Gréer le matériel destiné à faciliter le repérage
- 4.2. Utiliser le matériel radioélectrique portatif pour embarcations et radeaux de sauvetage

